

interprofession

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC / RAPPORT ANNUEL 2001-2002

Le Conseil interprofessionnel du Québec est le forum d'échange et de concertation de même que la voix collective des ordres professionnels sur des sujets d'intérêt commun. Le *Code des professions* lui octroie un mandat d'organisme conseil auprès de l'autorité publique.

○ MADAME LOUISE HAREL

Présidente de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement

Madame la Présidente,
Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel
du Conseil interprofessionnel du Québec pour la période du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Paul Bégin

○ MONSIEUR PAUL BÉGIN

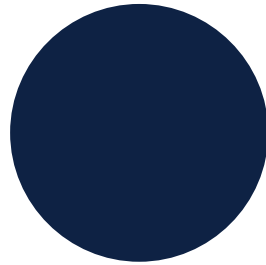
Ministre de la Justice, Procureur général,
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,
J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec pour la période
du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002, conformément à l'article 22 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26).

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président,

Jean Paul Dutrisac, notaire



interrelation

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC / RAPPORT ANNUEL 2001-2002

SOMMAIRE

• RAPPORT DU PRÉSIDENT	6
• VIE ASSOCIATIVE	8
• DOSSIERS ET INTERVENTIONS	13
• REPRÉSENTATIONS	20
• PRIX DU CIQ - MÉRITE DU CIQ	22
• REPRÉSENTATION DES ORDRES PROFESSIONNELS AU CIQ 2001-2002	24
• COMITÉS, FORUMS, GROUPES DE TRAVAIL ET DOSSIERS	25
• COMITÉ ADMINISTRATIF - PERSONNEL DU CIQ	28
• RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX MEMBRES	30
• ÉTATS FINANCIERS	31

○ RAPPORT DU PRÉSIDENT

Ce rapport annuel présente en détail l'ampleur et la variété des activités et des réalisations du Conseil au cours de l'année 2001-2002.

VIE ASSOCIATIVE

La vie associative du Conseil est demeurée très active. Les comités et forums ont atteint leur vitesse de croisière et donnent corps à la fonction d'échange et de concertation du Conseil. Enfin, de nouvelles structures sont venues compléter les outils d'échanges et de concertation du Conseil.

Nous sommes aux deux tiers de la période couverte par notre Plan stratégique triennal. Le bilan provisoire fait état des transformations importantes de l'organisation et de sa culture. Des transformations qui portent vers l'avenir. Par ailleurs, le programme du *Prix* et des *Mérite* du CIQ a douze ans. Une nouvelle génération d'œuvres symbolisera ces marques de reconnaissance et d'honneur. À cet égard, notons l'arrivée d'un nouveau commanditaire, soit La Personnelle, compagnie d'assurances générales.

Autre signe des temps, le Conseil entre pleinement dans l'ère des communications électroniques par le lancement de son site électronique dont l'adresse se veut l'évocation de son ambition : être le portail des professions au Québec. L'adresse se lit donc comme suit : professions-quebec.org. On y trouve une foule d'informations sur le système professionnel, ses institutions et les dossiers qui les intéressent.

INTERVENTIONS ET REPRÉSENTATIONS

En vertu de son rôle d'organisme conseil auprès de l'autorité publique ou lorsque les membres l'ont jugé opportun, le Conseil a fait diverses interventions en cours d'année sur des dossiers d'importance. Parmi les dossiers qui ont retenu particulièrement notre attention, celui de la mise à jour du système professionnel est au cœur des préoccupations des ordres. Le Conseil continue d'offrir des lieux d'échange entre les ordres et, le cas échéant, faire les interventions requises.

Par ailleurs, dans le dossier de l'admission des personnes immigrantes aux ordres professionnels, l'annonce conjointe d'actions du Conseil et du MRCI a permis de faire valoir notre sensibilité à l'égard de cette question. Le Conseil a été particulièrement proactif dans ce dossier et plusieurs intervenants du domaine n'ont pas manqué de souligner l'ouverture manifestée par les ordres professionnels. Le Conseil a contribué à vaincre certains préjugés sur le système professionnel. La tâche n'est certes pas terminée.

L'AVENIR

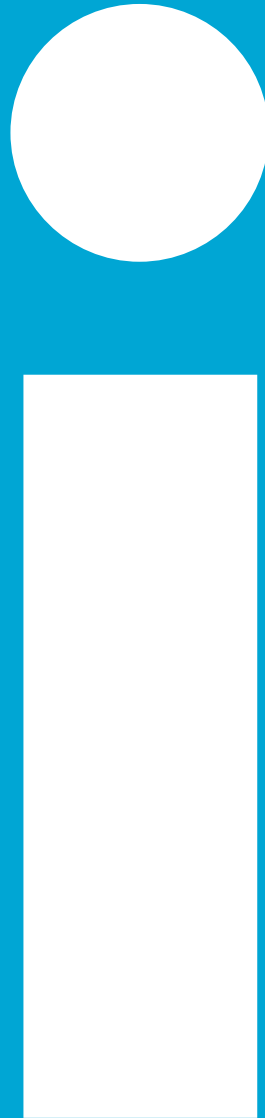
Le Conseil présente un défi constant d'animation des échanges et de la concertation. Un autre défi tout aussi exigeant est celui de la représentation efficace des ordres dans les dossiers d'intérêt commun. Relever ces défis implique d'être alerte et d'innover dans nos façons de faire.

Avec le concours de ses membres, le Conseil s'est transformé au cours des dernières années. Le cap est bon et nous le maintenons. ●



SOPHIE D'AYRON

JEAN PAUL DUTRISAC, NOTAIRE



interaction

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC / RAPPORT ANNUEL 2001-2002

○ VIE ASSOCIATIVE

COMITÉS

Comité administratif

Le comité administratif a tenu au cours de l'exercice 2001-2002 neuf réunions régulières, trois réunions spéciales et une session de travail de deux jours les 17 et 18 août 2001. Il a tenu des réunions de préparation à quatre assemblées des membres du Conseil et l'Assemblée générale annuelle. Les membres du comité administratif ont de plus agi à titre de président ou administrateur de liaison d'un comité, forum ou groupe de travail du Conseil.

Les procès-verbaux des réunions du comité administratif sont déposés avec la documentation de chaque assemblée des membres et peuvent faire l'objet de commentaires ou de questions au moment des assemblées du Conseil.

Le travail du comité administratif touche toutes les affaires du Conseil et se trouve de ce fait reflété dans les pages du présent rapport annuel. La préparation des dossiers, le suivi des décisions de l'assemblée des membres, la prise en compte des travaux et des recommandations des comités ainsi que les rapports avec la direction générale, constituent l'essentiel du travail.

Comité de planification

Le comité de planification est présidé par le vice-président du Conseil interprofessionnel du Québec, M. Louis Beaulieu, MOA.

Au cours du présent exercice, les travaux du comité ont porté sur l'élaboration du Plan d'action 2002-2003 du Conseil. Les travaux ont été menés en lien avec le comité des finances pour les aspects financiers du plan d'action. Soumis à l'approbation des membres du Conseil sur recommandation du comité administratif, ce plan a été adopté lors de l'assemblée du 22 mars 2002.

Le comité a également amorcé une réflexion sur la démarche de planification stratégique du Conseil pour la période 2003-2006.

Comité des finances

Le comité des finances est présidé par le trésorier du Conseil interprofessionnel du Québec, M. Alain Bernier, technologue professionnel.

Les travaux du comité ont porté sur les prévisions budgétaires pour l'exercice 2002-2003 comportant, comme l'an dernier, l'équilibre des revenus et des dépenses et le maintien actuel du niveau de contribution et de la formule de financement. Soumis à l'approbation des membres du Conseil sur recommandation du comité administratif, le budget a été approuvé lors de l'assemblée du 22 mars 2002.

Par ailleurs, à la demande des membres, le comité a entamé une analyse de la charge de travail et des allocations des administrateurs du Conseil.

Comité de législation

Le comité de législation est présidé par le secrétaire du Conseil interprofessionnel du Québec, M. Luc Séguin, chimiste.

Le comité de législation s'est doté d'un plan de travail qui, sur plusieurs aspects, se poursuivra au cours du prochain exercice. Parmi les sujets qui ont retenu l'attention du comité, signalons entre autres le Plan d'action ministériel en vue de la mise à jour du système professionnel, le secret professionnel dans le cadre des perquisitions policières et des vérifications fiscales ainsi que la réflexion sur une fonction d'ombudsman au sein du système professionnel.

Table des ex-présidents

Créée par l'assemblée des membres en décembre 2001, la Table des ex-présidents est un nouveau comité statutaire du Conseil. La Table constitue le lieu d'échange des anciens présidents de l'organisme. Elle agit à titre conseil auprès du président et du comité administratif à qui elle peut fournir, sur demande, des avis sur divers sujets. Présidée par M. Pierre Delisle, ingénieur, la Table des ex-présidents a tenu sa première réunion en avril 2002.

FORUMS

Les forums du Conseil sont formés par l'assemblée des membres. Ils constituent des lieux d'échanges entre les titulaires d'une même fonction ou les responsables d'un même dossier au sein des ordres professionnels. Il existe six forums, soit celui des directions générales, des syndicats, des secrétaires de comité de discipline, de l'inspection professionnelle, de la formation et des communications.

Le fonctionnement des forums est encadré par les règlements généraux du Conseil. Ainsi, ils réalisent les mandats confiés par l'assemblée des membres et le comité administratif et rendent compte à ces instances des mandats confiés. Les forums ne peuvent s'exprimer au nom du Conseil ni engager ses ressources.



SOPHIE D'ARON

LA PREMIÈRE RÉUNION DU FORUM DES SECRÉTAIRES DE COMITÉ DE DISCIPLINE DES ORDRES PROFESSIONNELS S'EST TENUE LE 16 JANVIER DERNIER.

Forum des syndicats

Le forum a tenu une activité de formation sur les aspects juridiques de la discipline professionnelle et de la fonction de syndic. La formation a été donnée par M^e Hélène Ouimet, avocate.

Forum des secrétaires de comité de discipline

Créé par l'assemblée des membres en décembre 2001, le forum des secrétaires de comité de discipline des ordres professionnels répond au souhait formulé par plusieurs de disposer d'un lieu d'échange propre aux titulaires de cette fonction sur différents aspects pratiques de leur travail.

Le forum a tenu sa première réunion en janvier 2002. M^r François Samson, avocat et président du comité de discipline du Collège des médecins du Québec, a alors présenté sa vision du rôle du secrétaire de comité de discipline. Par ailleurs, M^{es} Patrice Guy et François Robillard, avocats, ont traité de la question des déboursés disciplinaires.

En mars 2002, le forum a également tenu sa première activité de formation. La formation était donnée par M^e Hélène Ouimet, avocate, et portait sur les aspects juridiques de la discipline et de la fonction de secrétaire de comité de discipline.

Forum de l'inspection professionnelle

Le forum a tenu en juin 2001 une *Journée de l'inspection professionnelle*. Le programme de la journée portait, entre autres, sur le fonctionnement d'un comité d'inspection professionnelle. Les participants ont également pu entendre un exposé de M^r Raymond Doray, avocat, sur le régime d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels proposé par le projet de loi n^o 122 à l'égard des ordres professionnels. Lors de cette journée, les membres du forum ont également tenu leur réunion générale annuelle.

Par ailleurs, trois activités de formation ont été tenues pendant l'exercice 2001-2002. Une formation sur les techniques d'entrevue dans le cadre du processus d'inspection a été donnée par M^{me} Andrée Faucher, psychologue. Une formation sur les aspects juridiques de l'inspection professionnelle a été donnée par M^e Hélène Ouimet, avocate. Enfin, une formation sur les outils et la rédaction d'un rapport d'inspection professionnelle a été donnée avec le concours de plusieurs conférenciers issus des ordres, soit : M. Éric Bourdeau, de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec; M^{me} Lise Bergevin, de l'Ordre des technologues en radiologie du Québec; M. Luc Saint-Pierre, de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec; M^{me} Marie-Josée Dufour et M. François Bellemare, de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec; enfin, M^{me} Nicole Houle de l'Ordre des pharmaciens du Québec.

Forum de la formation

En mai 2001, le forum de la formation a tenu un colloque intitulé *Rôles, tendances et pratiques en reconnaissance des acquis*.



PLUS D'UNE CENTAINE DE PERSONNES ISSUES DE DIVERS MILIEUX ONT PARTICIPÉ AU COLLOQUE SUR LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS.

Une centaine de personnes issues des ordres, du milieu de l'éducation, du milieu de la formation de la main-d'œuvre et du milieu de l'immigration, ont participé à l'événement. On y a échangé sur les orientations gouvernementales en matière de formation continue et de reconnaissance des acquis, sur les outils et les processus de la reconnaissance des acquis dans les cégeps, les universités et les ordres professionnels, ainsi que sur la reconnaissance des acquis et les personnes immigrantes. Le recueil des documents du colloque a également été diffusé au cours de l'année.

Par ailleurs, le forum de la formation a tenu une rencontre d'échange sur le thème de l'accréditation des activités de formation continue par les ordres professionnels. M^{me} Danielle Fagnan, de l'Ordre des pharmaciens du Québec, et M. Gaétan Coulombe, de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec, ont fait des exposés sur ce sujet.



DE GAUCHE À DROITE : YVES BOISVERT, COLUMNIST À LA PRESSE, ANDRÉ GARIÉPY, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CIO ET YVES SAINT-AMAND DE LA FIRME DE RELATIONS PUBLIQUES BDDS WEBER SHANDWICK.

Forum des communications

Lors de l'exercice 2001-2002, le forum a tenu une rencontre d'échange en format table ronde sur le thème de la perception du public et des médias à l'égard des ordres professionnels et des professionnels. La table ronde était composée de M. Yves Boisvert, membre de l'équipe éditoriale du journal *La Presse*, et de M. Yves Saint-Amand, expert en relations publiques et vice-président de la firme BDDS Weber Shandwick.

COMITÉS AD HOC

Comité ad hoc sur l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec

En juillet 2001, le Ministre responsable de l'application des lois professionnelles a sollicité l'avis du Conseil sur un projet d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique (T.R.P.) à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec.

Le Conseil a constitué en août 2001 un comité *ad hoc* chargé d'examiner le projet d'intégration et d'élaborer un projet d'avis. Les travaux du comité ont conduit à l'adoption d'un avis par les membres, en septembre de la même année.

Comité ad hoc sur la demande d'enseignants d'être régis par le Code des professions

Au mois de décembre 2001, l'Office des professions a lancé une consultation relativement à la demande d'enseignants d'être régis par le *Code des professions*. Un document intitulé *Document de consultation : la reconnaissance professionnelle des enseignantes et des enseignants* a été diffusé. Un comité *ad hoc* du Conseil a été formé afin d'analyser le dossier. Présidé par M. Claude Leblond, président de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec, le comité est composé de représentants des avocats, des conseillers d'orientation et des psychoéducateurs, des évaluateurs agréés, des infirmières, des orthophonistes et audiologistes, des psychologues et des technologues professionnels.

Table de la planification financière

Sous les auspices du Conseil, la Table de la planification financière est composée de représentants de six ordres – administrateurs agréés, avocats, comptables agréés, comptables généraux licenciés, comptables en management accrédités et notaires – dont les membres œuvrent en planification financière comme composante ou extension naturelle de leur profession.

Au cours de l'exercice 2001-2002, les travaux de la Table ont porté sur les relations avec le Bureau des services financiers ainsi que sur les enjeux perçus des travaux du Groupe de travail sur l'encadrement du secteur financier, créé en mai 2001 par la Ministre des Finances et présidé par M^e Yvon Martineau. Ce groupe de travail est chargé d'analyser la structure actuelle d'encadrement du secteur financier, dont les activités de planification financière. Il a présenté son rapport en décembre 2001. Les membres de la Table en ont effectué l'analyse en vue d'une prise de position.

Table sur le courtage immobilier

La Table sur le courtage immobilier a été mise sur pied par l'assemblée des membres du 28 septembre 2001 dans le contexte de la révision annoncée de la *Loi sur le courtage immobilier* par le gouvernement québécois. La Table est constituée des ordres professionnels concernés par la révision de cette loi et fournit un lieu d'échanges au regard des enjeux de ce dossier pour le système professionnel.

INFORMATION STRATÉGIQUE ET COMMUNICATIONS

L'amélioration des services aux membres dans la perspective d'un accroissement des échanges constitue l'un des objectifs ciblés par le Plan stratégique 2000-2003, adopté à l'unanimité par les membres du Conseil en mai 2000. En lien avec ces orientations stratégiques, le Plan d'action 2001-2002 a prévu la mise à jour et, le cas échéant, le développement des outils et procédures en matière d'information stratégique et de communications. Plusieurs actions particulières ont été entreprises dans cette perspective au cours du dernier exercice.

Observatoire du monde professionnel

Le rôle de vigie du Conseil a été développé par l'établissement d'un Observatoire du monde professionnel qui consiste en la systématisation du repérage, de l'analyse et du partage des informations sur les tendances internes au monde des professions et des influences externes en émergence. L'Observatoire constitue un apport utile d'information et d'analyse en vue de renforcer l'efficacité, la pertinence et la crédibilité des interventions des ordres et du Conseil dans divers dossiers.

Au cours de l'exercice 2001-2002, diverses études ont été entreprises ou réalisées. Signalons entre autres : une étude statistique sur les caractéristiques socioéconomiques des professionnels québécois; une recension de la législation et de la réglementation des systèmes d'accréditation, de certification et d'encadrement autres que celui du *Code des professions*; une classification de la réglementation professionnelle sur les aspects entourant l'admission à un ordre (conditions de délivrance de permis, équivalence de diplôme et de formation, etc.); enfin, une recension des doubles appellations et des titres similaires aux titres professionnels au sein de la fonction publique et parapublique.

Info Express

Au cours de l'exercice 2001-2002, quatre numéros du bulletin d'information du Conseil, l'*Info Express*, ont été produits. Les numéros ont porté sur diverses thématiques et enjeux vécus par le système professionnel, par exemple l'immigration et les professions réglementées, la formation et la compétence.

Site électronique

En lien avec le Plan stratégique 2000-2003 du Conseil, l'idée d'un site électronique a été entérinée par les membres. En juin 2001, une entente contractuelle entre le Conseil et la firme Notarius a été signée portant sur le développement, la maintenance et l'hébergement du site électronique du Conseil. Au cours de l'exercice 2001-2002, les travaux ont principalement porté sur la partie du site accessible au public. Cette partie du site contient des pages d'information sur le Conseil, le système professionnel québécois, la législation professionnelle, le fonctionnement d'un ordre professionnel et les publications de l'organisme.

Le lancement officiel du site du Conseil (partie publique) se tiendra le 24 mai 2002 et coïncidera avec l'assemblée générale annuelle des membres. L'adresse du site sera www.professions-quebec.org.

POLITIQUE DE SOLLICITATION ET D'ACCUEIL DE COMMANDITES ET DE SUBVENTIONS

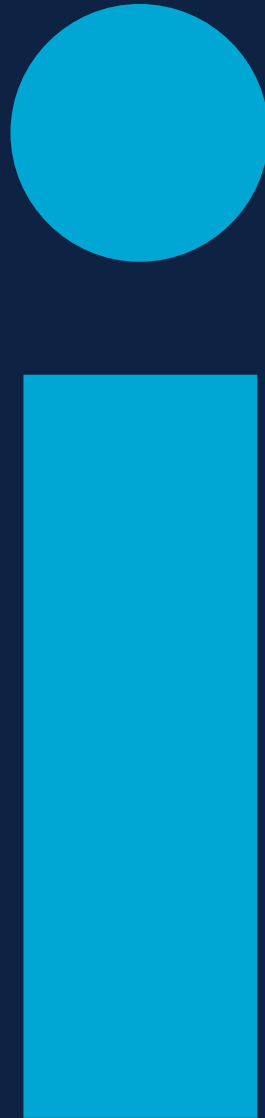
Lors de la démarche de planification stratégique de l'année 2000, les membres ont souhaité que le Conseil diversifie ses sources de financement, notamment par des commandites et subventions. En novembre 2001, le comité administratif a adopté une Politique de sollicitation et d'accueil de commandites et de subventions. La Politique définit les modalités de gestion, de responsabilité et de prises de décision en la matière. Elle formule également des précautions en matière d'association et de visibilité.

SYSTÈME DE RECONNAISSANCE ET D'HONNEUR

En 1990, le Conseil interprofessionnel du Québec a décidé d'instituer un système de reconnaissance et d'honneur pour l'ensemble du système professionnel québécois. Il s'agit en premier lieu d'un *Prix* de prestige remis annuellement à une personne. Par ailleurs, des *Mérite* sont remis en cours d'année à des professionnels, sur recommandation de leur ordre et à raison d'un professionnel par ordre par année.

Une entente de commandite signée en 1990 a permis de financer la fabrication des œuvres devant symboliser le système de reconnaissance et d'honneur. L'entente s'est terminée en mai 2001. Une nouvelle entente de commandite sera scellée en mai 2002 afin d'obtenir les sommes nécessaires à la relance et au maintien du système de reconnaissance et d'honneur.

Par ailleurs, s'appuyant sur la Politique de sollicitation et d'accueil de commandites et de subventions adoptée par les membres en novembre 2001, le Conseil a revu les modalités de financement de son système de reconnaissance et d'honneur. De nouvelles œuvres devant symboliser le *Prix* et les *Mérite* ont été conçues en vue d'une première distribution au printemps et à l'automne 2002. ●



institution

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC / RAPPORT ANNUEL 2001-2002

DOSSIERS ET INTERVENTIONS

PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL EN VUE

DE LA MISE À JOUR DU SYSTÈME PROFESSIONNEL

Le Plan d'action ministériel en vue de la mise à jour du système professionnel a été lancé le 26 novembre 1999. Les projets n^{os} 3 et 4, portant respectivement sur l'exercice d'une profession en société et les bénéfices nets du système professionnel, ont été complétés pendant l'année 2000-2001. Toutefois, une période intense de consultation a débuté à l'automne 2001 pour les projets n^{os} 1, 2 et 6.

L'approche du Conseil en est une de respect des travaux des groupes de travail et des mandataires experts. Cette approche vise aussi à garder au Conseil une distance critique. Toutefois, dès la réception des informations aux étapes clés des travaux, le Conseil les analyse et juge des actions et interventions à entreprendre.

Projet n^o 1 :

Allègement de la réglementation et de son processus

Le groupe de travail a tenu plusieurs séances depuis sa création. On y a procédé à l'étude d'une grande partie des obligations selon l'ordre du *Code des professions*.

Un document de travail a été expédié à la mi-novembre 2001 aux ordres professionnels et une rencontre d'information a été tenue le 20 novembre 2001. Le document de travail présente sur différents sujets l'état de la législation, un résumé des discussions du groupe de travail et des recommandations envisagées. Les sujets couverts sont les suivants :

- Organisation et administration de l'ordre
- Accès à la profession
- Exercice de la profession
- Processus d'adoption des règlements

Chaque ordre professionnel a également été convié à participer à l'une des trois demi-journées d'échanges et d'approfondissement qui se sont tenues les 10, 11 et 17 décembre 2001. Le rapport final sera déposé au printemps 2002.

Projet n^o 2 :

Améliorer le rendement des mécanismes de contrôle : l'inspection et la discipline

Le groupe de travail a tenu plusieurs séances depuis sa création. On y a procédé à l'étude des mécanismes de l'inspection professionnelle, de la fonction de syndic et du comité de révision.

Le groupe de travail a arrimé sa consultation avec celle du groupe de travail du projet n^o 1 en suivant les mêmes étapes. Ainsi, un document de travail a été expédié à la mi-novembre aux ordres professionnels en vue d'une rencontre d'information qui s'est tenue le 20 novembre 2001. Le document de travail présente sur différents sujets l'état de la législation, un résumé des discussions du groupe de travail et des recommandations envisagées. Les sujets couverts sont les suivants :

- Inspection professionnelle
- Syndic, syndic adjoint, syndic correspondant et syndic *ad hoc*
- Comité de révision
- Comité de discipline
- Tribunal des professions
- Complémentarité entre l'inspection et la discipline
- Amendes pénales

Chaque ordre professionnel a également été convié à participer à l'une des trois demi-journées d'échanges et d'approfondissement qui se sont tenues les 10, 11 et 17 décembre 2001. Le rapport final sera déposé au printemps 2002.

Projet n^o 5 :

Revoir les champs de pratique des architectes et des ingénieurs pour tenir compte des nouvelles conditions d'exercice

En ce qui a trait aux architectes, rappelons qu'un projet de loi modifiant l'exclusivité des actes des architectes a été adopté par l'Assemblée nationale du Québec le 23 novembre 2000. Pour ce qui est des ingénieurs, un document de consultation est en préparation et les échanges se poursuivent.

Projet n^o 6 :

Modernisation de l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines

Dans le cadre du projet n^o 6 de ce Plan d'action, la Ministre en poste a créé à la fin de l'année 1999 un groupe de travail sur la modernisation de l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines. Des rencontres individuelles avec les ordres et des consultations ont eu lieu au cours de l'automne 2000. Deux rencontres d'information et d'échange entre l'ensemble des membres du Conseil et le président du Groupe de travail ont été tenues, la première en décembre 2000 et la seconde en mai 2001.

Présidé par le D^r Roch Bernier, le groupe de travail a présenté au Ministre Bégin, en novembre 2001, un rapport d'étape. Intitulé *Une vision renouvelée du système professionnel en santé et en relations humaines*, le rapport propose une approche globale en vue de moderniser l'organisation professionnelle de ce secteur, qui concerne 210 000 professionnels et les 26 ordres qui les encadrent. Il présente également une application de l'approche aux 13 ordres intervenant principalement dans le secteur public.

Les membres du Conseil réunis en assemblée le 7 décembre 2001 ont décidé unanimement que le CIQ formulerait auprès du Ministre un avis sur le rapport d'étape. À cette fin, une journée d'échanges s'est tenue le 17 janvier 2002. Le 8 février 2002, l'assemblée des membres a adopté l'Avis du Conseil.

L'Avis porte sur les éléments systémiques du rapport d'étape, soit ceux qui ont trait à la finalité, à la cohérence et à l'efficacité du système professionnel. Le Conseil se dit globalement favorable aux recommandations du Groupe de travail. Il mentionne que les ordres

professionnels du secteur de la santé et des relations humaines reconnaissent l'intérêt des concepts de champ de pratique et d'activité réservée autour desquels s'articulerait la révision des lois professionnelles. Le Conseil trouve très intéressant le principe de l'appartenance obligatoire à un ordre professionnel proposé par le Groupe de travail.

Cependant, l'Avis du Conseil commente la démarche de consultation en soulignant les difficultés découlant de l'accélération des travaux au cours de la dernière année, de même que la formule de l'intervention législative par groupes successifs d'ordres professionnels. Ainsi, on craint que la volonté gouvernementale, transposée dans un projet de loi, se trouve arrêtée sans garantie réelle de cohérence future avec tous les ordres concernés, incluant ceux intervenant principalement en santé mentale et ceux œuvrant dans le secteur privé. Enfin, le Conseil s'inquiète de l'impact de certaines recommandations sur le régime de responsabilité professionnelle.

DEMANDE DES GÉOLOGUES ET DES GÉOPHYSICIENS D'ÊTRE RÉGIS PAR LE CODE DES PROFESSIONS – CRÉATION D'UN ORDRE PROFESSIONNEL DES GÉOLOGUES

En décembre 2000, la Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, alors M^{me} Linda Goupil, a présenté à l'Assemblée nationale du Québec le projet de loi n° 177 : *Loi sur les géologues*, qui vise la création d'un ordre professionnel à exercice exclusif. Le projet de loi définit également la profession de géologue ainsi que l'assiette d'exclusivité associée à l'exercice de cette profession. Une disposition du projet de loi protège les droits accordés par la loi à d'autres professionnels. En commission parlementaire, un amendement est venu ajouter une nouvelle disposition au projet de loi, précisant que celui-ci ne s'applique pas aux ingénieurs.

Rappelons qu'en septembre 2000, le Conseil avait produit un avis sur une proposition de l'Office des professions relativement à la demande des géologues et des géophysiciens d'être régi par le *Code des professions*. Au regard du projet de loi n° 177, le Conseil a formulé, en mai 2001, un complément à l'avis de septembre 2000. Le Conseil se déclare favorable à la demande des géologues. Il prend aussi acte que ces activités sont déjà régies par les lois professionnelles, notamment la *Loi sur les ingénieurs*. Le Conseil s'interroge également sur le mode d'organisation professionnelle choisi par l'autorité publique. Enfin, il note l'empressement de l'intervention législative dans ce dossier, résultat de l'« effet Bre-X » et du lobby récent de certains acteurs économiques, alors que des problématiques de protection du public de gravité objective égale ou supérieure sont en attente de décision et d'action depuis plusieurs années.

Le projet de loi a été adopté le 30 mai 2001 et est entré en vigueur le 22 août 2001. Lors de l'assemblée des membres du 28 septembre 2001, le Conseil a accueilli son quarante-cinquième membre, l'Ordre des géologues du Québec.

INTÉGRATION DES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE À L'ORDRE PROFESSIONNEL DES PHYSIOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

En juillet 2001, le Ministre responsable de l'application des lois professionnelles a sollicité l'avis du Conseil sur un projet d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique (T.R.P.) à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec. Il s'agit du troisième dossier en vertu des nouvelles dispositions du *Code des professions*, entrées en vigueur le 12 juin 1998, qui donnent un cadre et une procédure à l'intégration de groupes à des ordres professionnels à titre réservé.

Le projet d'intégration définit la nouvelle profession qui serait régie par le *Code des professions*. On prescrit une segmentation des interventions entre les T.R.P. et les physiothérapeutes qui tient compte, entre autres, du niveau de formation collégiale des premiers et du niveau de formation universitaire des seconds. Le projet d'intégration prévoit également changer la désignation de l'Ordre, qui s'appellerait : « Ordre des professionnels de la physiothérapie du Québec ».

Le Conseil a constitué en août 2001 un comité *ad hoc* chargé d'élaborer un projet d'avis. Celui-ci a été adopté par les membres en septembre 2001. Dans cet avis, le Conseil se déclare en faveur de l'intégration des T.R.P. à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec. Le projet d'intégration appelle toutefois plusieurs commentaires en raison de ses effets potentiels sur le système professionnel, en termes de cohérence et d'efficacité.

Ainsi, au regard de la nouvelle désignation de l'Ordre qui est proposée, le Conseil considère que l'expression « professionnels de la physiothérapie » ferait perdre à l'Ordre sa capacité d'identifier les professions par leur titre en guise de repère pour le public. Au regard de la réserve du titre, le Conseil estime que le terme « thérapeute » utilisé pour désigner la nouvelle profession manque de rigueur. Il favorise, de ce point de vue, le terme « technicien en réadaptation physique ».

Le Conseil est également d'avis que les descriptions des deux professions devraient être articulées de façon complémentaire, correspondante et explicite, afin d'éviter la confusion du public sur les habilitations de chacun.

INTÉGRATION DES PSYCHOÉDUCATEURS À L'ORDRE PROFESSIONNEL DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION DU QUÉBEC – PROJET DE MODIFICATION À L'ANNEXE DU DÉCRET D'INTÉGRATION

En août 2001, le Ministre responsable de l'application des lois professionnelles sollicitait l'avis du Conseil sur le projet de modification du Décret d'intégration des psychoéducateurs à l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec. Rappelons que ce décret est entré en vigueur en septembre 2000.

La première modification proposée visait à reporter l'élection de certains membres du Bureau, prévue initialement en 2002, à l'année 2003, de manière à faire coïncider ce processus avec l'élection de l'ensemble des membres du Bureau de l'Ordre.

La deuxième modification visait à fixer le nombre d'administrateurs de chacun des deux secteurs d'activité professionnelle lors de l'élection de 2003, de manière à établir l'égalité du nombre d'administrateurs des deux secteurs. Ces modifications visaient également à tenir compte de variations du nombre de membres de l'Ordre appartenant au secteur des psychoéducateurs et psychoéducatrices.

Le Conseil a fait part de son avis au Ministre en septembre 2001. Tout en se prononçant en faveur des modifications proposées, le Conseil signale qu'à l'instar de toute modification d'un règlement relativement au fonctionnement d'un ordre professionnel, les autorités de l'Ordre sont à même d'évaluer l'opportunité des modifications proposées en terme d'évolution prévisible du nombre de membres.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2001-2002

En juin 2001, le Ministre responsable de l'application des lois professionnelles sollicitait les commentaires du Conseil sur les prévisions budgétaires de l'Office des professions pour l'année 2001-2002.

Cette transmission fait suite à l'engagement pris en 1997 par le Ministre responsable de l'époque de donner au Conseil l'occasion de formuler des commentaires sur le budget de l'Office avant son approbation par les autorités gouvernementales.

À la suite d'une consultation des ordres sur le sujet, le Conseil a transmis ses commentaires au Ministre en juillet 2001. À cet égard, le Conseil recommande d'harmoniser les éléments des prévisions budgétaires à ceux des états financiers vérifiés de l'Office. Au chapitre de l'augmentation globale des dépenses, le Conseil observe que les notes explicatives pourraient être plus précises. De plus, les remarques qu'il avait formulées lors de l'analyse des prévisions budgétaires de l'exercice 2000-2001 à l'égard de l'évolution des dépenses associées à la présidence de discipline, restent pertinentes pour l'analyse des dépenses de l'exercice 2001-2002.

Au chapitre des dépenses relatives à la réalisation du Plan d'action ministériel sur la mise à jour du système professionnel, le Conseil recommande au Ministre une ventilation du budget par projet et par catégorie de dépenses. Il fait également état du questionnement d'ordres professionnels relativement au mode d'imputation comptable faisant supporter par le système professionnel le financement des activités en cause. Enfin, le Conseil note le déphasage temporel entre les données utilisées pour déterminer la contribution des professionnels et le cycle budgétaire de l'Office, situation qui génère des surplus comme des déficits techniques.

NOMINATION DES MEMBRES DE L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Le mandat de deux des quatre membres professionnels de l'Office des professions se terminait en mars 2002. En prévision de cette échéance, le Ministre responsable de l'application des lois professionnelles a appelé le Conseil, conformément au *Code des professions*, à lui fournir une liste d'au moins cinq noms de personnes parmi lesquelles



SOPHIE DAYRON

MAI 2001 : LE DÉJEUNER ANNUEL DU CONSEIL SUIVANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES

le Gouvernement choisit les titulaires des fonctions de membres de l'Office des professions du Québec.

Selon un processus établi en décembre 1994 par l'assemblée des membres, le Conseil a constitué, en septembre 2001, un comité de sélection pour étudier les candidatures soumises par les ordres professionnels. Les membres ont également adopté les critères de sélection en vue de la constitution de la liste de candidatures pour les nominations des membres professionnels de l'Office des professions, autres que le président et le vice-président.

En février 2002, la liste finale des personnes recommandées afin de combler les postes vacants de l'Office a été adoptée par le Conseil et transmise au Ministre. Le gouvernement a procédé aux nominations en avril 2002.

PROBLÉMATIQUE DU TITRE RÉSERVÉ

Le 19 octobre 2001, à l'occasion d'une rencontre entre le Ministre responsable de l'application des lois professionnelles et le comité administratif du Conseil, la problématique du titre réservé a été soulevée afin de marquer l'importance qu'elle présente pour les ordres professionnels.

Depuis une vingtaine d'années, la question de l'efficacité et des limites du titre réservé comme outil de protection du public est discutée dans le système professionnel et fait l'objet de préoccupations. Dans plusieurs domaines, le phénomène observé des doubles appellations favorise le contournement de l'utilisation d'un titre réservé et banalise, de ce fait, la législation professionnelle et son encadrement. Parallèlement, on observe que l'efficacité des dispositions pénales contenues dans le *Code des professions* relatives à l'usurpation de titre est remise en cause par divers jugements des tribunaux.

L'efficacité du titre réservé, comme outil de protection du public, dépend entre autres de sa promotion, de son usage généralisé et de la clarté de l'exclusivité du champ sémantique. À cet égard, l'État comme employeur et donneur d'ouvrage a une responsabilité importante pour plusieurs professions.

Le Ministre s'est dit sensible à la situation et disposé à recevoir toute proposition d'amélioration en la matière. Il a invité le Conseil et les ordres professionnels concernés à documenter le dossier, particulièrement au chapitre des doubles appellations et des titres similaires dans le secteur public.

Doubles appellations et titres similaires dans le secteur public

À l'hiver 2002, le Conseil a donc entrepris la recension, dans les politiques d'embauche, les classifications d'emplois et les conventions collectives du secteur public québécois, des titres d'emplois dont la désignation ou la description est susceptible de constituer une double appellation ou un titre similaire au regard d'un titre réservé.

Les informations colligées seront utiles aux ordres professionnels dans le cadre des discussions sur l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines (projet n° 6 du Plan d'action ministériel en vue de la mise à jour du système professionnel), notamment quant à la réflexion sur le principe proposé d'appartenance obligatoire à un ordre professionnel.

Réglementation des titres similaires et expressions génériques

De façon complémentaire, le Conseil a également entrepris de dresser la liste des titres similaires et des expressions génériques associés à chaque profession que les ordres professionnels voudraient inclure dans un éventuel règlement du Gouvernement adopté en vertu de l'article 183.1 du *Code des professions*. Cet article permet d'établir une liste de titres, de mots et d'expressions dont l'utilisation laisse croire qu'on est membre d'un ordre professionnel. L'établissement par règlement d'une telle liste pourrait permettre de gérer la confusion possible entre les titres réservés de certaines professions et des titres pouvant être qualifiés de similaires à ceux-ci, en délimitant clairement l'exclusivité du champ sémantique associé aux titres réservés.

Situation vécue à la Commission scolaire de Montréal

En janvier 2002, le Conseil a saisi le Ministre de l'Éducation ainsi que le Ministre responsable de l'application des lois professionnelles de sa préoccupation eu égard à la situation vécue par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, relativement à un appel de candidatures de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) en vue de l'embauche d'« agents de correction de la parole et du langage ».

Cette démarche se situait en appui à une intervention de l'Ordre auprès de la CSDM en décembre 2001. L'Ordre avait alors exprimé son inquiétude à la CSDM à la perspective de l'embauche de personnes qui ne possèdent pas le niveau de formation requis pour des fonctions similaires à celles d'orthophoniste. L'Ordre a estimé que l'embauche de ces personnes pourrait affecter la qualité des services offerts aux élèves ayant des troubles de la communication.

DEMANDE D'ENSEIGNANTS

D'ÊTRE RÉGIS PAR LE CODE DES PROFESSIONS

Au mois de décembre 2001, l'Office des professions a lancé une consultation relativement à la demande d'enseignants d'être régis par le *Code des professions*. Un document intitulé *Document de consultation : la reconnaissance professionnelle des enseignantes et des enseignants* a été diffusé. Cette consultation fait suite à la demande de constitution d'un ordre professionnel présentée formellement en 1997 par le Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec (CPIQ).

Signalons le caractère préliminaire de cette consultation, qui ne porte pas sur une proposition de l'Office ou du Gouvernement de régir les activités des enseignants par le *Code des professions*. Par ailleurs, on note que les prises de position des principaux intervenants dans ce dossier prennent souvent appui sur des visions tronquées du mandat d'un ordre professionnel.

En mars 2002, un comité *ad hoc* a été formé afin d'analyser la demande. Le comité a effectué une analyse des documents fournis et des informations disponibles dans ce dossier. Le Conseil prévoit transmettre ses commentaires à l'Office des professions au printemps 2002.

ACCORDS DE COMMERCE ET MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

La mise en œuvre de l'Accord de commerce intérieur (ACI) et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) de même que les négociations d'une Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) et d'un accord mondial sur le commerce des services sous les auspices de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont ou auront un impact sur l'exécution du mandat de protection du public des ordres professionnels.

En 1999 et en 2000, des rencontres des ordres avec les autorités gouvernementales, organisées par le Conseil, ont permis de faire le point sur la mise en œuvre de l'ACI. Le dossier a pris une tangente particulière avec l'approche de l'échéance du 1^{er} juillet 2001. Une vingtaine d'ordres professionnels ont signé une entente de reconnaissance mutuelle avec leurs vis-à-vis des provinces canadiennes.

Par ailleurs, la mise en œuvre des accords de commerce aux plans nord-américain et canadien soulève de plus en plus de questions pour les ordres professionnels. Lors de rencontres tenues en l'an 2000, les ordres ont évoqué l'établissement de liens plus formels de concertation avec les autorités gouvernementales. À cette époque, le Conseil a également saisi le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec de ses préoccupations.

En juin 2001, les ordres ont été sollicités par le Conseil afin de mieux connaître la nature et les résultats des démarches dans le cadre des accords de commerce internationaux, notamment auprès d'organismes de réglementation de la profession à l'étranger. L'étude du Conseil indique que peu d'ordres ont entrepris de telles démarches.

Toujours en juin 2001, une autre rencontre avec les autorités gouvernementales québécoises a été organisée par le Conseil. On a constaté la difficulté pour les ordres d'avoir une compréhension

substantielle du déroulement des négociations entre les autorités gouvernementales concernées. L'établissement de moyens de communication avec les autorités gouvernementales a été évoqué afin d'améliorer la circulation de l'information pertinente aux ordres.

RÉGIME D'ACCÈS À L'INFORMATION

ET DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Rappelons qu'au mois de juin 2000, le Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration a présenté à l'Assemblée nationale du Québec le projet de loi n° 122 : *Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, le Code des professions et d'autres dispositions législatives.*

Le projet de loi n° 122 présente, entre autres mesures, la dernière proposition du Gouvernement quant à l'assujettissement des ordres professionnels à un régime d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Le Conseil a présenté au Ministre en septembre 2000 un mémoire sur le projet de loi. En juin 2001, le même mémoire était présenté par les représentants du Conseil devant les membres de la Commission parlementaire de la culture, dans le cadre d'une consultation publique sur le projet de loi.

Le Conseil constate que le projet de loi propose un régime particulier aux ordres professionnels et qu'il distingue de façon satisfaisante les aspects publics et privés sur lesquels se fonde le régime particulier proposé. En outre, par diverses exceptions et aménagements que le projet de loi propose d'incorporer au *Code des professions*, les ordres professionnels auront des outils utiles pour préserver l'intégrité et l'efficacité des mécanismes de protection du public.

Cependant, le Conseil croit toujours que le régime proposé sera complexe et lourd pour les fins qu'il prétend poursuivre. Il risque d'entraîner d'innombrables litiges afin de déterminer ce qui est ou n'est pas accessible. Dans un contexte d'incertitudes jurisprudentielles et de lourdeur administrative, le Conseil craint tout particulièrement que le processus disciplinaire et le pouvoir d'enquête du syndicat soient détournés à des fins autres que celles prévues par le législateur. Le Conseil recommande aussi que soit ajoutée dans le projet de loi une restriction spécifique qui énonce que le dossier d'enquête du syndicat est confidentiel.

À l'automne 2001, le Ministre a déposé une série d'amendements dont certains touchent les dispositions du régime éventuel d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels des ordres professionnels. À cette période, trois sujets demeuraient en suspens à l'égard du projet de loi : 1) l'ajout d'une restriction spécifique qui énoncerait que le dossier d'enquête du syndicat est confidentiel; 2) l'ajout d'une précision qui indiquerait que le syndicat est le responsable de l'accès et de la protection des renseignements personnels à l'égard de ses dossiers; 3) l'ajout

d'une précision qui rendrait inaccessible les dossiers des comités de discipline qui ont entendu des plaintes avant le mois d'août 1988. Les autorités se sont rendues au point de vue du Conseil sur le dernier sujet. Le projet de loi est toujours à l'étude par l'Assemblée nationale.

PROJET DE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

SUR LA FORMATION CONTINUE

En mai 2001, le Ministre d'État au Travail et à l'Emploi, M. Jean Rochon, et le Ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, M. François Legault, ont soumis à la consultation un *Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*. Le projet de politique énonce quatre grandes orientations : maintenir et rehausser le niveau de compétence des adultes; assurer une formation de base à tous les adultes; valoriser les acquis et les compétences; lever les obstacles à l'accessibilité et à la persévérance.

Les ministres responsables ont invité le Conseil à commenter ce projet. À cet égard, un mémoire a été adopté par les membres en septembre 2001 et présenté aux ministres à l'occasion d'une consultation publique tenue en octobre 2001.

À la même période, le Conseil a été invité à participer aux travaux du Groupe de travail sur la reconnaissance des acquis, dans le cadre de l'élaboration du plan d'action à être dévoilé au printemps 2002.

Dans son mémoire, le Conseil rappelle le rôle et les responsabilités des ordres professionnels en matière de formation continue. Il présente les ordres professionnels comme des partenaires du domaine de l'éducation et du domaine de la formation de la main-d'œuvre.

Par ailleurs, le Conseil évoque l'importance de l'adéquation de la formation offerte avec les besoins. Il soulève la question de l'équité dans les politiques et mesures relatives à la formation de la main-d'œuvre (travailleurs atypiques, autonomes ou en petites entreprises). Il analyse la problématique de la reconnaissance des acquis en lien avec les responsabilités des ordres et insiste sur la nécessité d'améliorer l'accès à la formation manquante, tant au niveau collégial qu'universitaire. Enfin, il souligne l'importance de la cohérence des actions et de la concertation des intervenants dans ce dossier.

EFFICACITÉ DES DISPOSITIONS PÉNALES

DU CODE DES PROFESSIONS

En avril 2000, à l'occasion d'un appel sur sentence dans le cadre d'une poursuite pour usurpation de titre professionnel, un juge a formulé des commentaires discutables sur le rôle des ordres professionnels et les dispositions pénales du *Code des professions*. Plusieurs problèmes sont révélés par cette situation, notamment la méconnaissance de certains intervenants du monde judiciaire quant aux mécanismes de protection du public institués par le Code, le peu d'effet dissuasif des amendes prévues à l'article 188 du Code et, enfin, l'administration de la preuve dans de telle poursuite.

En février 2001, une plainte a été faite au Conseil canadien de la magistrature relativement aux propos et la conduite du juge concerné dans la cause impliquant l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec. En juillet 2001, le Conseil de la magistrature informait le CIQ qu'il n'entendait pas donner suite à la plainte formulée. Jugeant cette réponse décevante et insuffisante, le Conseil a demandé au Conseil de la magistrature, en décembre 2001, qu'il précise sa position. Dans une nouvelle correspondance au CIQ en janvier 2002, le Conseil de la magistrature a annoncé qu'il n'entendait pas entreprendre une intervention plus poussée.

Au regard de certaines questions soulevées dans ce dossier, notons que les groupes de travail des projets n^{os} 1 et 2 du Plan d'action ministériel en vue de la mise à jour du système professionnel ont formulé des recommandations.

POLITIQUES DE L'IMMIGRATION ET PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

Adoption d'un plan de travail

À la faveur des discussions des dernières années dans ce dossier, le Conseil a pu constater que le mandat public des ordres professionnels, leur encadrement réglementaire et leurs pratiques administratives sont souvent mal connus. L'impact appréhendé de l'évolution démographique alimente ces temps-ci un discours ambiant qui qualifie aisément les ordres d'obstacles aux objectifs socioéconomiques. Ce discours ambiant omet de cibler concrètement la nature et l'ampleur des problèmes allégués. Il n'en exerce pas moins une pression persistante sur la légitimité du système professionnel.

En réponse à cette situation, les membres du Conseil ont adopté, en décembre 2001, un plan de travail sur l'admission des personnes immigrantes aux ordres professionnels. Intitulé *Responsabilité et crédibilité*, le plan de travail vise à mieux faire comprendre la responsabilité des ordres professionnels, à exprimer leur sensibilité aux dimensions sociales et économiques ainsi qu'à démontrer et à améliorer l'efficacité et la transparence dans le traitement des demandes de délivrance de permis par équivalence.

Relance de la Table de concertation

En juin 2001, le Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, le Conseil ainsi que le Comité d'adaptation de la main-d'œuvre - personnes immigrantes (CAMO-PI) ont convenu de la relance d'une Table de concertation sur l'immigration et l'admission aux ordres professionnels.

La relance de la Table de concertation intervient à un moment où le Gouvernement se tourne vers l'apport de l'immigration scolarisée en vue de combler certains besoins en main-d'œuvre. Cet objectif est d'ailleurs inscrit dans le Plan triennal d'immigration 2001-2003 du MRCI, adopté en 2000. La même année, le MRCI annonçait diverses mesures relatives aux professions, parmi lesquelles le développement d'outils d'évaluation de la formation acquise à l'étranger et d'outils d'information sur les professions au Québec.

De 1995 à 1997, une première Table de concertation avait identifié des problèmes concrets dans la démarche d'intégration d'un immigrant au marché du travail et formulé des recommandations à cet égard. La relance de la Table permet de faire le pont avec les difficultés réelles recensées en 1997, auxquelles on tentera d'apporter des solutions en tenant compte de la spécificité du système professionnel.

À l'hiver 2002, la Table s'est dotée d'un plan de travail qui reprend plusieurs des actions inscrites dans le propre plan de travail du Conseil dans ce dossier. Une conférence de presse annonçant les actions du MRCI et du Conseil est prévue pour le printemps 2002.

EXERCICE D'UNE PROFESSION EN SOCIÉTÉ

L'Assemblée nationale du Québec a adopté, le 21 juin 2001, le projet de loi n^o 169 : *Loi modifiant le Code des professions et dispositions législatives concernant l'exercice des activités professionnelles au sein d'une société*. L'adoption du projet de loi s'inscrit dans le contexte du Plan d'action ministériel en vue de la mise à jour du professionnel (projet n^o 3). La principale modification au *Code des professions* est de conférer aux ordres professionnels un pouvoir habilitant en matière d'autorisation et d'encadrement de l'exercice d'une profession en société par actions ou au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée.

Un nombre significatif d'ordres professionnels pourraient être intéressés à procéder à l'adoption de règlements visant à autoriser leurs membres à exercer leur profession selon les nouvelles dispositions.

Une activité d'information organisée par le Barreau en novembre 2001 a soulevé de nombreux questionnements sur les dimensions de droit corporatif et de règles de fiscalité. Des discussions ont suivi entre les membres du groupe de travail des ordres professionnels impliqués dans le projet n^o 3 et l'Office des professions. Des vérifications et une analyse des questions juridiques soulevées ont été effectuées.

En décembre 2001, l'assemblée des membres a convenu que le Conseil, avec les ordres historiquement impliqués dans le dossier (Barreau, Chambre des notaires, Ordres comptables), initie et complète les démarches requises pour qu'un modèle de règlement relatif à l'exercice d'une profession en société soit diffusé aux ordres. Le fruit de ces travaux sera présenté lors d'une journée de travail organisée par le Conseil.

RÉVISION DE LA LOI SUR LE COURTAGE IMMOBILIER

Le Gouvernement envisage une révision de la *Loi sur le courtage immobilier*. L'encadrement actuel du courtage immobilier prévoit certaines exceptions visant la pratique de membres d'ordres professionnels dans le domaine, dont les avocats, les notaires, les comptables agréés, les administrateurs agréés, les évaluateurs agréés.

Les échéanciers politique et législatif de cette révision ne sont pas encore connus. Toutefois, les enjeux pour la pertinence du système professionnel peuvent être importants. En décembre 2001, les membres du Conseil ont décidé de la création d'une Table sur le courtage immobilier réunissant les ordres professionnels concernés. La Table se veut un lieu d'échange et de concertation sur l'évolution du dossier et ses enjeux.

MARQUES DE COMMERCE ET TITRES PROFESSIONNELS

Lors de l'assemblée du 29 septembre 2000, les membres du Conseil ont exprimé leur inquiétude relativement au chevauchement possible de la législation québécoise sur le contrôle de l'utilisation d'un titre professionnel et la législation fédérale en matière de marque de commerce. À la suite d'une démarche du Conseil, l'Office a entrepris des démarches administratives auprès du Bureau des marques de commerce avec le concours des autres juridictions provinciales.

En octobre 2001, dans le cadre de la rencontre annuelle entre les représentants du Conseil et le Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, celui-ci a été sensibilisé à la question. En janvier 2002, le Ministre a présenté la problématique au ministre fédéral responsable de la *Loi sur les marques de commerce*.

ACCREDITATIONS PARALLÈLES – PLANIFICATION FINANCIÈRE – PROJET DE LOI N° 107 : LOI CRÉANT L'AGENCE NATIONALE D'ENCADREMENT DU SECTEUR FINANCIER

Certains membres d'ordres professionnels œuvrent en planification financière comme composante ou extension naturelle de leur profession. La législation professionnelle prévoit déjà un encadrement de leurs activités. D'ailleurs, sous les auspices du Conseil, une Table de la planification financière rassemble les représentants de six ordres : administrateurs agréés, avocats, comptables agréés, comptables généraux licenciés, comptables en management accrédités et notaires.

En mai 2001, la Ministre des Finances, M^{me} Pauline Marois, annonçait la création du Groupe de travail sur l'encadrement financier. Présidé par M^e Yvon Martineau, le Groupe de travail est chargé d'analyser la structure actuelle d'encadrement du secteur financier, dont les activités de planification financière.

Le Groupe de travail a déposé en décembre 2001 son rapport à la Ministre. On y propose de regrouper les diverses instances de surveillance des services financiers sous un même toit. En ce qui a trait à la planification financière, la recommandation n° 16 du rapport propose que tous les planificateurs, y compris les membres d'ordres professionnels, soient encadrés par l'Agence.

La Ministre des Finances a présenté en mai 2002 le projet de loi n° 107 : *Loi créant l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier*. Le projet de loi donne suite aux recommandations du Groupe de travail. Au nom de la Table de la planification financière, le Conseil a interpellé la Ministre quant aux enjeux pour le système professionnel. Les échanges se poursuivent avec l'autorité gouvernementale dans ce dossier.

SECRET PROFESSIONNEL, PERQUISITIONS ET SAISIES POLICIÈRES, VÉRIFICATION FISCALE

Des dispositions du *Code criminel* et du *Code de procédure pénale* prévoient une procédure particulière pour les perquisitions et saisies policières visant des documents soumis au secret professionnel, ceux de l'avocat et du notaire uniquement en ce qui a trait au *Code criminel*. La pratique fait intervenir le syndicat de l'ordre professionnel

concerné en vue d'une décision par la Cour sur leur communication. On note certaines difficultés dans le respect de ces dispositions et de la pratique par les corps policiers.

En ce qui a trait au droit fiscal, celui-ci a un caractère particulier. Une certaine jurisprudence tend à déclarer que le secret professionnel des professionnels québécois, autre que ceux de l'avocat et du notaire, ne fait pas obstacle à la vérification en vertu des lois fiscales fédérale et québécoise.

Le Conseil est à évaluer les différentes actions envisageables en vue de faire reconnaître le droit au respect du secret professionnel comme un droit fondamental du client, en matière criminelle et pénale comme de vérification fiscale.

PARTICIPATION AUX COMMISSIONS DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

En février 2002, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE), comme il le fait chaque année, a sollicité du Conseil des candidatures aux fins de ses différentes commissions. En mai 2002, le Conseil a soumis au CSE les candidatures proposées par les ordres professionnels.

À l'occasion de cette soumission, le Conseil a soulevé la question des liens et des partenariats entre le milieu professionnel et le milieu de l'éducation, que plusieurs intervenants appellent de leurs vœux en matière de formation. Le Conseil estime opportun d'échanger de façon plus soutenue sur différents sujets d'intérêt commun dans une perspective systémique. Il souhaite à cet égard la participation du CIQ aux travaux de deux des cinq commissions composant le CSE, à savoir la Commission de l'enseignement collégial et la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires. ●

○ REPRÉSENTATIONS

COMITÉ NATIONAL DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES (CNPEPT)

Le Conseil participe au Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT) depuis sa mise sur pied en mars 1994; il y est représenté par son directeur général. Ce comité a, entre autres responsabilités, celle de formuler au Ministre de l'Éducation et, le cas échéant, de recommander l'adoption de tout nouveau programme de formation technique et de toute modification des programmes existants. C'est l'aspect du rôle du CNPEPT qui intéresse particulièrement le Conseil.

Présidé par le sous-ministre adjoint responsable de la formation professionnelle et technique, le comité compte 21 membres provenant notamment des commissions scolaires, des collèges, des universités, des centrales syndicales, du monde des entreprises, d'Emploi-Québec et du système professionnel.

À la faveur de l'étude des travaux du CNPEPT, le Conseil prend connaissance de divers documents qui peuvent être d'intérêt pour les ordres professionnels œuvrant dans le domaine visé par le programme. Dans une perspective de veille stratégique ouverte et au bénéfice des ordres professionnels, le représentant du Conseil au CNPEPT transmet systématiquement ces documents aux ordres susceptibles d'être concernés par leur contenu. Par le même canal et le cas échéant, les préoccupations que pourraient exprimer les ordres sont relayées au CNPEPT et contribuent à la formulation de ses avis. Le CNPEPT s'est réuni à trois reprises durant l'exercice 2001-2002. Parmi les sujets discutés, mentionnons entre autres le dossier du programme de techniques en électricité et celui du programme de techniques d'architecture. À la suite de commentaires soulevés par les ordres professionnels concernés, les discussions sur ces dossiers se poursuivent.

Table de concertation du MRCI

De 1995 à 1997, une Table de concertation animée par le MRCI a rassemblé les divers intervenants, dont le Conseil interprofessionnel, sur la question de la reconnaissance de la formation acquise à l'étranger. La Table s'est attachée à préciser concrètement les problématiques liées à l'insertion au marché du travail et à examiner dans une perspective de concertation les moyens pour les résoudre. En décembre 1997, la Table de concertation a déposé son rapport final dans lequel elle identifie les difficultés et formule des recommandations. Au cours de l'année 1999, les participants à la Table de concertation ont formulé des commentaires sur le suivi des recommandations de 1997.

En juin 2001, le MRCI a créé une nouvelle Table de concertation à laquelle participent le Conseil et le CAMO-Personnes immigrantes. La création de la Table s'inscrit dans le contexte des attentes exprimées par l'autorité publique et divers intervenants à l'égard du rôle des ordres professionnels dans la démarche d'intégration des personnes immigrantes au marché du travail québécois.

Lors d'une première réunion tenue le 16 octobre 2001, le mandat de la Table a été précisé. Celui-ci consiste entre autres à développer, en partenariat, de nouvelles approches et proposer des mesures concrètes pour faciliter le processus de reconnaissance des compétences des personnes immigrantes.

La Table s'est réunie à deux autres reprises, en décembre 2001 et en février 2002. On a alors élaboré un plan de travail pour l'année 2002-2003. Le plan intègre pour l'essentiel les éléments du plan d'action du CIQ sur l'admission des personnes immigrantes aux ordres professionnels, adopté par les membres le 7 décembre 2001. Les principales actions envisagées par le plan de travail de la Table sont les suivantes :

- organiser des activités d'information sur l'admission aux ordres professionnels, destinées aux intervenants et partenaires;
- organiser une activité de formation sur les relations interculturelles destinée au personnel concerné des ordres professionnels;
- recenser et documenter les outils, pratiques et ressources des ordres professionnels en matière de reconnaissance des acquis;
- organiser des séances de travail sur les outils, les pratiques et les ressources en reconnaissance des acquis;
- élaborer des principes en matière de traitement des demandes d'équivalence par les ordres professionnels;
- recueillir des statistiques sur le traitement des demandes de délivrance de permis par équivalence (reconnaissance des acquis), notamment à l'égard de la formation acquise à l'étranger.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS (POLITIQUE DE FORMATION CONTINUE)

Dans le cadre de l'élaboration de la politique gouvernementale d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue et de son plan d'action, un groupe de travail sur la reconnaissance des acquis a été mis sur pied au printemps 2001. La présence du Conseil a été souhaitée par le comité interministériel chargé d'élaborer la politique gouvernementale.

Le Conseil a estimé opportun sa participation au groupe de travail en vue d'une meilleure prise en compte, par les intervenants gouvernementaux, de la spécificité du système professionnel en regard de sa finalité de protection du public et de la responsabilité des ordres en la matière. Le Conseil est représenté par son directeur général.

Le groupe de travail a tenu sa première réunion en mars 2001, suivie de réunions en avril, en mai et en décembre 2001. Les travaux ont porté sur le projet de politique gouvernementale, rendu public en mai 2001. On a traité, entre autres, de la problématique de la reconnaissance des acquis à l'égard des personnes immigrantes.

Par la suite, les travaux du groupe de travail ont servi à l'élaboration de la politique gouvernementale rendue publique en mai 2002.

COUNCIL ON LICENSURE, ENFORCEMENT AND REGULATION

Le *Council on Licensure, Enforcement and Regulation* (CLEAR) est une association nord-américaine regroupant des organismes, des institutions et des individus œuvrant dans le domaine de la réglementation professionnelle.

Présent au congrès de cet organisme en janvier 2002, le directeur général du Conseil a également participé, à la même période, à une réunion du sous-comité des relations internationales de CLEAR, dont il est membre. Ce sous-comité est composé d'une vingtaine de personnes provenant de plusieurs États américains et provinces canadiennes. Il a pour mandat d'établir des ponts entre les différentes juridictions afin d'échanger des informations sur l'évolution des systèmes de réglementation professionnelle en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde.

Par ailleurs, au cours de l'hiver 2002, un groupe de personnes qui occupent des fonctions d'enquête et d'inspection dans des ordres professionnels et d'autres organismes de surveillance québécois a fait part au CIQ de son intérêt à ce que soit organisée au Québec une formation de CLEAR. Le Conseil a accepté de parrainer la tenue à Montréal de cette activité, prévue en juin 2002. L'activité rassemblera des personnes exerçant des fonctions d'enquête et d'inspection au sein de divers organismes du Québec, de l'Ontario, de la région Atlantique de même que du nord-est des États-Unis.

ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION DES ADULTES DES UNIVERSITÉS DE LANGUE FRANÇAISE (ACDEAULF)

Le Conseil est membre associé de l'ACDEAULF, dont les objectifs sont la promotion de l'offre de services éducatifs aux adultes ainsi que le soutien et le perfectionnement des professionnels de l'éducation des adultes des universités. Le directeur général représente le Conseil au sein de l'ACDEAULF. ●

○ PRIX DU CIQ

LAURÉAT DU PRIX 2001

Reconnaissance de prestige remise à un(e) professionnel(le) québécois(e) émérite pour l'excellence de son apport au système professionnel, le *Prix du CIQ* est une sculpture de bronze s'inscrivant dans la célèbre série « Parvis et portail » de l'artiste québécois Yves Trudeau. Meloche Monnex inc. s'est associée au Conseil interprofessionnel de 1990 à 2001 pour reconnaître l'innovation et l'initiative personnelle des lauréats du *Prix du CIQ*.

LE LAURÉAT DU PRIX DU CIQ 2001 EST M. PIERRE DELISLE, INGÉNIEUR ET ADMINISTRATEUR AGRÉÉ

Présidé par M. Richard Gagnon, administrateur agréé, le jury de sélection du lauréat était composé du D^r Joëlle Lescop, médecin, de M^{me} France McKenzie, hygiéniste dentaire, de M. Claude Hamelin-Lalonde, architecte, de M. François Renaud, comptable en management accrédité, et du directeur général du Conseil, membre d'office, qui agissait à titre de secrétaire.

En remettant le prix à M. Pierre Delisle à l'occasion de l'assemblée générale annuelle du Conseil, le 18 mai 2001, le président Jean Paul Dutrisac a souligné que l'histoire du système professionnel trouvera certainement une place au lauréat. En effet, M. Delisle compte plus de 25 ans d'implication au sein des institutions du système. Il est membre de deux ordres professionnels : il a été administrateur



SOPHIE DAYRON

DE GAUCHE À DROITE : M. ALAIN THIBAUT, PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION, MELOCHE MONNEX INC.; M. PIERRE DELISLE, LAURÉAT DU PRIX DU CIQ 2001; M^{me} DIANE VEILLEUX, VICE-PRÉSIDENTE MARCHÉ DE L'AFFINITÉ, MELOCHE MONNEX INC.; M. JEAN PAUL DUTRISAC, PRÉSIDENT DU CONSEIL.

représentant le public à l'Ordre des dentistes du Québec; par la suite, il a assumé la présidence de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Puis, ce fut sa longue et riche implication au sein du Conseil interprofessionnel du Québec, successivement à titre de délégué, d'administrateur, de vice-président et, enfin, de président pendant six ans.

Monsieur Delisle a été un acteur de plusieurs grands moments de l'histoire récente du système professionnel. Plusieurs démarches de mise à jour du système et de nombreuses interventions dans des débats sociaux d'importance pour les ordres professionnels ont marqué ses années à la présidence de l'organisme. Son expérience, ses habiletés et ses valeurs humaines lui auront permis d'animer dans le respect des diversités le forum d'échange qu'est le Conseil. ●

○ MÉRITE DU CIQ

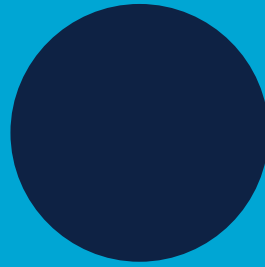
Les *Mérite du CIQ*, autres marques de reconnaissance du Conseil, sont décernés sur recommandation des ordres professionnels et remis à l'un ou l'une des leurs qui s'est distingué(e) au service de sa profession ou de son ordre professionnel.

Cet hommage particulier, de plus en plus valorisé par l'ensemble des professions, a été remis au cours de l'exercice 2001-2002 à 23 professionnel(le)s émérites (par ordre alphabétique) :

MELOCHE MONNEX INC. EST ASSOCIÉ AU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC POUR LA RÉALISATION DE DEUX ÉLÉMENTS IMPORTANTS DE SON PROGRAMME DE RECONNAISSANCE : LE PRIX DU CIQ ET LES MÉRITE DU CIQ.



- M. Pierre Barnès**, comptable général licencié
- M. Jean-Pierre Beltrami**, audioprothésiste
- M. Laurier Boucher**, travailleur social
- D^r Marc Boucher**, dentiste
- M. Hector Caya**, conseiller d'orientation
- M. Gilles Cossette**, comptable en management accrédité
- M. Michel Coutu**, administrateur agréé
- M. Jean-Claude Dufour**, agronome
- M^{me} Raymonde Fortin**, physiothérapeute
- M. Richard Gagnon**, administrateur agréé
- M. François Grimard**, ingénieur forestier
- M. Robert Grimard**, opticien d'ordonnances
- M^{me} Michèle Houde Nadeau**, diététiste
- M. Bruce Knowlden**, traducteur agréé
- M. Roger Lafleur**, technologue professionnel
- D^r Rémi H. Lair**, médecin
- D^{re} Sylvie Latour**, médecin vétérinaire
- M^{me} Carolyn Joan Pepler**, infirmière
- M. André Poisson**, évaluateur agréé
- M^{me} Lucie Raymond**, inhalothérapeute
- M. Yves P. Roy**, chiropraticien
- M. Mario D. Sauriol**, technicien dentaire
- M. Jean-Guy St-Pierre**, technologue en radiologie



intervention

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC / RAPPORT ANNUEL 2001-2002

○ REPRÉSENTATION DES ORDRES PROFESSIONNELS AU CIQ 2001-2002

	PRÉSIDENT(E) DU BUREAU AU 31 MARS 2002	DÉLÉGUÉ(E) 2001-2002
Acupuncteurs	Lise Tousignant	
Administrateurs agréés	Michel Côté	Pierre Landry
Agronomes	Claire Bolduc	
Architectes	Claude Hamelin Lalonde	
Arpenteurs-géomètres	François Tremblay	Chantal Arguin / François Tremblay
Audioprothésistes	Patrice Pelletier	
Avocats	Francis Gervais	Pierre Gauthier
Chimistes	Luc Séguin	
Chiropraticiens	Normand Danis	
Comptables agréés	Lucette Poliquin	Gérard Caron
Comptables généraux licenciés	Dany Girard	Alain Girard
Comptables en management accrédités	Andrée Perreault	François Renaud
Conseillers et conseillères d'orientation — psychoéducatrices et psychoéducateurs	Louise Landry	
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	Geneviève Fortier	
Dentistes	Robert Salois	
Denturologistes	Suzane Fiset	
Diététistes	Louise Lamoureux	
Ergothérapeutes	Françoise Rollin	
Évaluateurs agréés	Louise Savoie	
Géologues	Michel Bouchard	
Huissiers de justice	Alan Horic	Ronald Dubé
Hygiénistes dentaires	Johanne Côté	
Infirmières et infirmiers	Gyslaine Desrosiers	
Infirmières et infirmiers auxiliaires	Régis Paradis	
Ingénieurs	Roger Nicolet	
Ingénieurs forestiers	Johanne Gauthier	
Inhalothérapeutes	Céline Beaulieu	
Médecins	Yves Lamontagne	Joëlle Lescop
Médecins vétérinaires	Christiane Gagnon	
Notaires	Denis Marsolais	
Opticiens d'ordonnances	Linda Samson	Diane Pilotte / Linda Samson
Optométristes	Lise-Anne Chassé	Michael Chaiken / Lise-Anne Chassé
Orthophonistes et audiologistes	Louis Beaulieu	
Pharmaciens	Paul Fernet	Pierre Ducharme
Physiothérapeutes	Paul Castonguay	
Podiatres	François Allart	Charles Faucher
Psychologues	Rose-Marie Charest	
Sages-femmes	Raymonde Gagnon	Michèle Champagne / Raymonde Gagnon
Techniciennes et techniciens dentaires	Raymond Haché	
Technologistes médicaux	M.-Debbie Provencher	Richard Charette / M.-Debbie Provencher
Technologues professionnels	Alain Bernier	
Technologues en radiologie	Sylvie Poirier	Gilbert Gagnon / Sylvie Poirier
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés	Johanne Boucher	
Travailleurs sociaux	Claude Leblond	
Urbanistes	Claude Beaulac	Danielle Pilette

COMITÉS, FORUMS, GROUPES DE TRAVAIL ET DOSSIERS

COMITÉ DE PLANIFICATION

Présidence et liaison avec le CA (vice-président du CIQ) :

Louis Beaulieu, MOA

Membres :

- Louise Bleau, Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec
- Rose-Marie Charest, Ordre des psychologues du Québec
- Richard Gagnon, Chambre des notaires du Québec
- Alain Girard, Ordre des comptables généraux licenciés du Québec
- Pierre Landry, Ordre des administrateurs agréés du Québec
- Françoise Rollin, Ordre des ergothérapeutes du Québec

COMITÉ DES FINANCES

Présidence et liaison avec le CA (trésorier du CIQ) :

Alain Bernier, technologue professionnel

Membres :

- François Blouin, Ordre des comptables généraux licenciés du Québec
- Martial Boivin, Ordre des chimistes du Québec
- François Renaud, Ordre des comptables en management accrédités du Québec

COMITÉ DE LÉGISLATION

Présidence et liaison avec le CA (secrétaire du CIQ) :

Luc Séguin, chimiste

Membres :

- Élisabeth Allard, Ordre des optométristes du Québec
- Paul Castonguay, Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec
- Alain Collette, Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec
- Dominique Derome, Ordre des hygiénistes dentaires du Québec
- Paul Fernet, Ordre des pharmaciens du Québec
- Luc Granger, Ordre des psychologues du Québec
- Andrée Lacoursière, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
- Claude Laurent, Chambre des notaires du Québec
- Sarah Thibodeau, Ordre des technologues professionnels du Québec

TABLE DES EX-PRÉSIDENTS

Liaison avec le CA :

Jean Paul Dutrisac, notaire

Président :

Pierre Delisle, ingénieur et administrateur agréé

Membres :

- Viateur Bergeron, avocat
- Marcel Cinq-Mars, avocat

COMITÉS, FORUMS, GROUPES DE TRAVAIL ET DOSSIERS

TABLE DES EX-PRÉSIDENTS (SUITE)

- Marc Cossette, opticien d'ordonnances
- Yvon C. Dupuis, ingénieur
- Pierre Gendreau, psychologue
- Jeanne Grimard, technologiste médicale
- Jean N. Picard, évaluateur agréé et ingénieur
- Augustin Roy, médecin
- Louis Roy, conseiller d'orientation

FORUM DES DIRECTIONS GÉNÉRALES

Liaison avec le CA :

André Gariépy, avocat

Membres :

- titulaires de la fonction de direction générale au sein des ordres professionnels

FORUM DES SYNDICS

Liaison avec le CA :

Rose-Marie Charest, psychologue

Membres :

- titulaires de la fonction de syndic au sein des ordres professionnels

FORUM DES SECRÉTAIRES DE COMITÉ DE DISCIPLINE

Liaison avec le CA :

André Gariépy, avocat

Membres :

- titulaires de la fonction de secrétaire de comité de discipline au sein des ordres professionnels

Comité directeur :

- Suzanne Bareil, Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
- Nicole-Claude Berna, Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec
- Christian Gauvin, Collège des médecins du Québec
- Andrée Lachaine, Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec
- Andrée Lacoursière, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

FORUM DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Liaison avec le CA :

Christiane Gagnon, médecin vétérinaire

Membres :

- responsables de l'inspection professionnelle au sein des ordres professionnels

Comité directeur :

- Éric Bourdeau, Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec
- Jacques Brault, Ordre des chimistes du Québec

FORUM DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE (SUITE)

- Marie-France Gionet, Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec
- Alain Lafleur, Ordre des architectes du Québec
- Richard Locas, Ordre des conseillers/ères d'orientation et des psychoéducateurs/trices du Québec
- Martine Picard, Ordre des comptables agréés du Québec
- Johanne Vincent, Ordre des acupuncteurs du Québec

FORUM DE LA FORMATION

Liaison avec le CA :

Alain Bernier, technologue professionnel

Membres :

- responsables de la formation au sein des ordres professionnels

Comité restreint :

- Danielle Fagnan, Ordre des pharmaciens du Québec
- Johanne Pelletier, Chambre des notaires du Québec
- Hélène Saint-Amand, Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec

FORUM DES COMMUNICATIONS

Liaison avec le CA :

Rose-Marie Charest, psychologue

Membres :

- responsables des communications au sein des ordres professionnels

Comité restreint :

- Jeanne Dubé, Ordre des comptables en management accrédités du Québec
- Martine Grenier, Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec
- Marc-André Varin, Ordre des comptables agréés du Québec

COMITÉ AD HOC SUR L'INTÉGRATION DES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE À L'ORDRE PROFESSIONNEL DES PHYSIOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

Responsable et liaison avec le CA :

Luc Séguin, chimiste

Membres :

- Paul Castonguay, Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec
- Louise Landry, Ordre des conseillers/ères d'orientation et des psychoéducateurs/trices du Québec
- Claude Leblond, Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec
- Marcel Paquette, Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec
- Josée Prud'Homme, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
- Françoise Rollin, Ordre des ergothérapeutes du Québec

COMITÉ AD HOC SUR LA DEMANDE D'ENSEIGNANTS D'ÊTRE RÉGIS PAR LE CODE DES PROFESSIONS

Président :

M. Claude Leblond, Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec

Membres :

- Marc Bélanger, Ordre des conseillers/ères d'orientation et des psychoéducateurs/trices du Québec
- Alain Bernier, Ordre des technologues professionnels du Québec
- Annie Chapados, Barreau du Québec
- Luc Granger, Ordre des psychologues du Québec
- Jocelyne Poirier, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
- Céline Viau, Ordre des évaluateurs agréés du Québec

TABLE DE LA PLANIFICATION FINANCIÈRE

Membres :

- Christiane Brizard, Ordre des comptables agréés du Québec
- Gérard Caron, Ordre des comptables agréés du Québec
- Brigitte Dupriez, Ordre des administrateurs agréés du Québec
- Richard Gagnon, Chambre des notaires du Québec
- Pierre Gauthier, Barreau du Québec
- Alain Girard, Ordre des comptables généraux licenciés du Québec
- Pierre Landry, Ordre des administrateurs agréés du Québec
- François Renaud, Ordre des comptables en management accrédités du Québec
- Marc Sauvé, Barreau du Québec

TABLE SUR LE COURTAGE IMMOBILIER

Membres :

- Gérard Caron, Ordre des comptables agréés du Québec
- Ronald Dubé, Chambre des huissiers de justice du Québec
- Richard Gagnon, Chambre des notaires du Québec
- Johanne Gauthier, Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
- Pierre Gauthier, Barreau du Québec
- Alain Girard, Ordre des comptables généraux licenciés du Québec
- Pierre Landry, Ordre des administrateurs agréés du Québec
- François Renaud, Ordre des comptables en management accrédités du Québec
- Céline Viau, Ordre des évaluateurs agréés du Québec

DOSSIER ACCORDS DE COMMERCE ET MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

Responsable et liaison avec le CA : Luc Séguin, chimiste

DOSSIER ACCRÉDITATIONS PARALLÈLES ET DOUBLES APPELLATIONS

Responsable et liaison avec le CA : Louis Beaulieu, MOA

DOSSIER APPLICATION DES NOUVELLES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

Responsable et liaison avec le CA : André Gariépy, avocat

DOSSIER EFFICACITÉ DES DISPOSITIONS PÉNALES DU CODE DES PROFESSIONS

Responsable et liaison avec le CA : André Gariépy, avocat

DOSSIER ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Responsable et liaison avec le CA : Rose-Marie Charest, psychologue

DOSSIER EXERCICE D'UNE PROFESSION EN SOCIÉTÉ

Responsable et liaison avec le CA : Luc Séguin, chimiste

DOSSIER FORMATION ET COMPÉTENCE DES PROFESSIONNELS

Responsable et liaison avec le CA : Alain Bernier, technologue professionnel

DOSSIER IMPACT DES TECHNOLOGIES

Responsable et liaison avec le CA : Louise Lamoureux, diététiste

DOSSIER INFORMATION STRATÉGIQUE ET COMMUNICATIONS

Responsable et liaison avec le CA : André Gariépy, avocat

DOSSIER MARQUE DE COMMERCE ET TITRES PROFESSIONNELS

Responsable et liaison avec le CA : Louis Beaulieu, MOA

DOSSIER MISE À JOUR DU SYSTÈME PROFESSIONNEL

Responsable et liaison avec le CA : Jean Paul Dutrisac, notaire

DOSSIER POLITIQUES DE L'IMMIGRATION ET PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

Responsable et liaison avec le CA : André Gariépy, avocat

DOSSIER RÉGIME D'ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Responsable et liaison avec le CA : Louise Lamoureux, diététiste

DOSSIER SECRET PROFESSIONNEL ET VÉRIFICATION FISCALE

Responsable et liaison avec le CA : Louise Lamoureux, diététiste

○ COMITÉ ADMINISTRATIF



SOPHIE D'ARON

LES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2001-2002

Jean Paul Dutrisac, notaire

Président

Louis Beaulieu

Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, vice-président

Alain Bernier

Ordre des technologues professionnels du Québec, trésorier

Luc Séguin

Ordre des chimistes du Québec, secrétaire

Rose-Marie Charest

Ordre des psychologues du Québec, administratrice

Christiane Gagnon

Ordre des médecins vétérinaires du Québec, administratrice

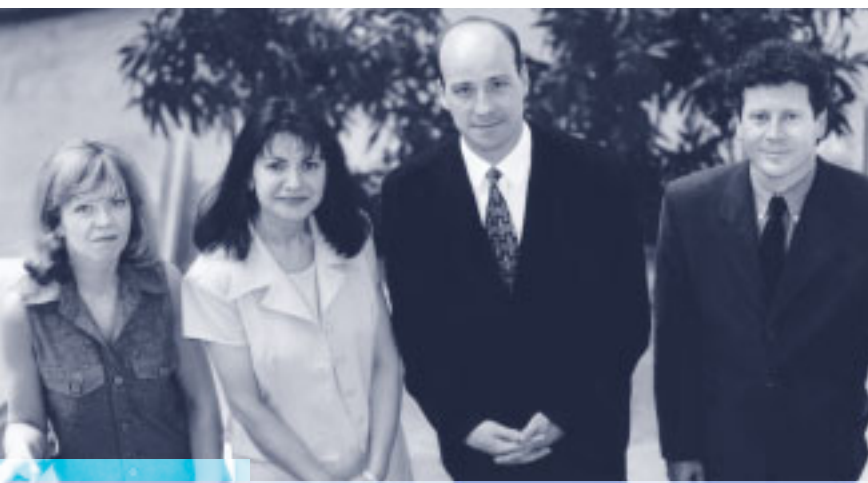
Louise Lamoureux

Ordre des diététistes du Québec, administratrice

DE GAUCHE À DROITE : M. ALAIN BERNIER, M^{ME} ROSE-MARIE CHAREST,
M^R JEAN PAUL DUTRISAC, D^E CHRISTIANE GAGNON, M. LUC SÉGUIN, M. LOUIS
BEAULIEU, M^{ME} LOUISE LAMOUREUX.

Le comité administratif du Conseil interprofessionnel du Québec est composé de sept personnes élues par l'assemblée des membres, soit le président du Conseil, le vice-président, le trésorier, le secrétaire et trois administrateurs.

○ PERSONNEL DU CIQ



SOPHIE D'ARON

André Gariépy, avocat

Directeur général

Jean-François Thuot, Ph. D.

Chargé d'affaires professionnelles

Colette Cléroux

Adjointe administrative

Diane Estivo

Secrétaire / agente de bureau

DE GAUCHE À DROITE: COLETTE CLÉROUX, DIANE ESTIVO, ANDRÉ GARIÉPY
ET JEAN-FRANÇOIS THUOT.



intégration

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC / RAPPORT ANNUEL 2001-2002





○ RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AUX MEMBRES

DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan du Conseil interprofessionnel du Québec au 31 mars 2002 et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Montréal, Québec
Le 2 mai 2002



GAGNÉ, SAYA, GENEST, LACROIX

Comptables Agréés.

ÉTATS FINANCIERS

BILAN AU 31 MARS 2002

	2002	2001
	\$	\$
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	11 777	19 438
Placements temporaires (NOTE 3)	303 067	208 977
Débiteurs	13 811	7 750
Inventaire de publications	•	5 074
Frais imputables au prochain exercice	4 090	1 662
	332 745	242 901
Immobilisations corporelles (NOTE 4)	4 461	8 077
	337 206	250 978
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	53 456	20 092
ACTIFS NETS		
Actifs nets investis en immobilisations corporelles	4 461	8 077
Actifs nets non affectés	279 289	222 809
	283 750	230 886
	337 206	250 978

AU NOM DU CONSEIL :



Jean Paul Dutrisac, président



Alain Bernier, trésorier

ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002

	2002	2001
PRODUITS	\$	\$
Contributions de base (NOTE 7)	529 325	528 000
Ventes de documents, net (NOTE 8)	3 171	2 479
Inscriptions, formation et activités, net (NOTE 9)	13 819	6 841
Colloque 25 ^e anniversaire du <i>Code des professions</i> , net (NOTE 10)	•	(265)
Intérêts	15 163	17 929
	561 478	554 984
CHARGES	\$	\$
Salaires et charges sociales	239 844	235 259
Formation	4 261	4 950
Loyer et électricité	44 851	43 972
Taxes	6 608	9 679
Réunions	22 138	23 971
Bulletins d'information et autres	20 109	21 196
Allocation de dépenses – comité administratif	19 200	16 750
Allocation de dépenses – président	15 000	10 250
Frais de déplacement	11 627	9 711
Papeterie, imprimerie et timbres	14 115	15 677
Location et entretien d'équipements	14 644	14 833
Publicité	6 268	7 745
Télécommunications	6 238	5 795
Frais de représentation	10 357	9 166
Fournitures et frais de bureau	6 917	6 709
Honoraires professionnels	4 645	4 336
Prix et Mérite du CIQ	2 769	2 358
Assurances	2 198	2 121
Amortissement des immobilisations corporelles	3 616	3 676
Activités particulières et plan stratégique (NOTE 11)	47 832	42 479
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	•	699
Perte sur radiation d'inventaire de publications	5 377	5 412
	508 614	496 744
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	52 864	58 240

ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002

	INVESTIS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES \$	NON AFFECTÉS \$	2 0 0 2 \$	2 0 0 1 \$
ACTIFS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	8 077	222 809	230 886	172 646
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (charges sur les produits)	(3 616)	56 480	52 864	58 240
ACTIFS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	4 461	279 289	283 750	230 886

ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2002

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil interprofessionnel du Québec est un organisme sans but lucratif constitué en 1965 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Le Conseil est un regroupement des ordres professionnels auquel le *Code des professions* reconnaît une existence et octroie un mandat d'organisme conseil auprès de l'autorité publique. Comme regroupement des ordres professionnels, le Conseil assure aussi un rôle relatif à l'échange, l'entraide et la représentation. Ce faisant, il procure des occasions d'échanges et d'entraide aux ordres; il intervient, lorsque opportun, comme voix collective des ordres sur des dossiers d'intérêt commun; il agit comme unité des services aux ordres, selon les mandats et budgets adoptés.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon les méthodes et aux taux suivants :

- Mobilier **10 % ligne droite**
- Matériel informatique **20 % solde dégressif**

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Titres à revenu fixe

	2002	2001
	\$	\$
	303 067	208 977

Les titres à revenu fixe portent intérêts à des taux variant entre 1.10 % et 4.00 % et viennent à échéance entre le 15 avril 2002 et le 13 décembre 2002. La valeur marchande des placements temporaires est égale au coût plus les intérêts courus à recevoir.

ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2002

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	SOLDE AU DÉBUT \$	ACQUISITIONS \$	CESSIONS \$	SOLDE À LA FIN \$
COÛT				
Mobilier	43 768	•	•	43 768
Matériel informatique	1 624	•	•	1 624
	45 392	•	•	45 392
	SOLDE AU DÉBUT \$	AMORTISSEMENT \$	CESSIONS \$	SOLDE À LA FIN \$
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Mobilier	36 334	3 488	•	39 822
Matériel informatique	981	128	•	1 109
	37 315	3 616	•	40 931
VALEUR NETTE	8 077			4 461

5. ENGAGEMENTS

Le Conseil interprofessionnel du Québec loue ses locaux en vertu d'un bail se terminant le 30 septembre 2002. Il s'est également engagé pour de l'équipement en vertu de baux se terminant à diverses dates d'échéance entre avril 2003 et août 2007. Les paiements minimaux exigibles requis au cours des prochains exercices, excluant les frais d'exploitation et les taxes foncières pour la location des locaux, sont les suivants :

	LOCAUX \$	ÉQUIPEMENT \$	TOTAL \$
2003	30 153	14 305	44 458
2004	•	9 784	9 784
2005	•	7 914	7 914
2006	•	7 914	7 914
2007	•	7 914	7 914
	30 153	47 831	77 984

6. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Aucun état des flux de trésorerie n'a été dressé puisqu'il n'apporterait aucune information supplémentaire non déjà divulguée dans les présents états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2002

7. CONTRIBUTIONS DE BASE

Le Conseil interprofessionnel du Québec regroupe 45 ordres professionnels

	2002	2001
	\$	\$
Acupuncteurs	3 798	3 907
Administrateurs agréés	11 480	11 933
Agronomes	11 510	11 405
Architectes	10 363	10 350
Arpenteurs-géomètres	5 023	5 069
Audioprothésistes	2 280	2 271
Avocats	27 877	27 984
Chimistes	10 215	10 243
Chiropraticiens	5 351	5 333
Comptables agréés	25 852	26 347
Comptables en management accrédités	15 407	15 100
Comptables généraux licenciés	18 570	18 691
Conseillers et conseillères d'orientation — psychoéducateurs et psychoéducatrices	9 871	8 659
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	13 277	9 029
Dentistes	13 097	13 253
Denturologistes	5 217	5 280
Diététistes	8 104	8 131
Ergothérapeutes	10 230	10 032
Évaluateurs agréés	5 472	5 597
Géologues	1 322	•
Huissiers	3 660	3 854
Hygiénistes dentaires	12 680	12 725
Infirmières et infirmiers	39 752	40 814
Infirmières et infirmiers auxiliaires	25 870	26 453
Ingénieurs	34 492	34 900
Ingénieurs forestiers	8 591	8 712
Inhalothérapeutes	10 182	10 190
Médecins	26 939	27 403
Médecins vétérinaires	7 716	7 762
Notaires	11 676	11 880
Opticiens d'ordonnances	5 315	5 386
Optométristes	6 213	6 283
Orthophonistes et audiologistes	5 870	5 808
Pharmaciens	17 280	17 372
Physiothérapeutes	12 093	12 091
Podiatres	1 842	2 059
Psychologues	18 036	18 216
Sages-femmes	1 672	1 742
Techniciennes et techniciens dentaires	2 917	2 957
Technologistes médicaux	10 455	10 402
Technologues professionnels	12 702	12 936
Technologues en radiologie	12 704	12 777
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés	7 120	7 234
Travailleurs sociaux	14 849	15 048
Urbanistes	4 383	4 382
	529 325	528 000

ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2002

	2002	2001
8. VENTES DE DOCUMENTS, NET	\$	\$
Produits		
Cahiers des règlements et mises à jour	9 570	4 791
Brochures sur le système professionnel	200	360
Brochures <i>Démarche Qualité</i>	5	42
	9 775	5 193
Charges		
Cahiers des règlements et mises à jour	6 604	2 714
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	3 171	2 479

	2002	2001
9. INSCRIPTIONS, FORMATION ET ACTIVITÉS, NET	\$	\$
Produits		
Formation - inspection professionnelle	19 813	9 898
Colloque - forum de la formation	14 170	•
Formation - administrateurs	9 325	6 400
Formation - discipline professionnelle	7 459	•
Activité - forum communications	1 339	•
Inscriptions et commandites – formation continue colloque 12 mai 2000	•	11 781
	52 106	28 079
Charges		
Formation - inspection professionnelle	14 661	8 959
Colloque - forum de la formation	9 097	•
Formation - administrateurs	5 294	5 225
Formation - discipline professionnelle	7 544	•
Activité - forum communications	1 691	•
Formation continue colloque 12 mai 2000	•	7 054
	38 287	21 238
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	13 819	6 841

ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2002

	2002	2001
10. COLLOQUE 25^e ANNIVERSAIRE DU CODE DES PROFESSIONS, NET	\$	\$
Charges		
Papeterie, imprimerie et timbres	•	265
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	•	(265)
	2002	2001
11. ACTIVITÉS PARTICULIÈRES ET PLAN STRATÉGIQUE	\$	\$
Législation, réglementation et politiques		
Lois d'accès à l'information	11 728	22 400
Mise à jour du système professionnel	8 933	4 278
Autres	2 808	1 773
	23 469	28 451
Communication		
Site électronique	20 073	•
Présence médias	4 200	1 909
Publications	90	•
	24 363	1 909
Autre		
Planification stratégique	•	12 119
	47 832	42 479

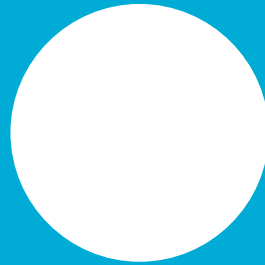
12. COMPARAISON DES ÉTATS FINANCIERS

Certains chiffres de l'exercice 2001 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2002.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les justes valeurs des actifs à court terme et des passifs à court terme correspondent à leur valeur comptable en raison de leurs dates d'échéance à court terme.

La société consent du crédit dans le cours normal de ses activités. Des évaluations de crédit sont effectuées de façon continue et les états financiers tiennent compte des provisions pour pertes.



innovation

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC / RAPPORT ANNUEL 2001-2002

